

Compte-rendu de la réunion du Conseil
Municipal du mardi 23 juin 2015

L'An deux mil quinze, le 23 juin à dix neuf heures quarante cinq, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier DEBRABANT, le Maire de la commune de JOLIMETZ

Date de convocation du Conseil : le 16/06/2015

Nombre de conseillers en exercice: 14

Nombre de présents: 12

Nombre de votants: 13

Présents : Didier Debrabant, Charles Autreaux, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jean-Marie Lalou, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Mehdi Hamida, Gérard Druelle, Marcelle Ghaye, Jean-Marc Lefebvre.

Absents excusés : Virginie Dumoulin (procuration a été donnée à Didier Debrabant), Thierry Guyonnet.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015,
2. Délibération pour la convention de création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols entre la CCPM et la commune,
3. Délibération pour l'emprunt de l'acquisition de la salle Don Bosco,
4. Approbation du lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées,
5. Délibération pour l'achat d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,
6. Informations sur l'état d'avancement de la démolition du bâtiment préfabriqué,
7. Tarifs de la cantine scolaire, de la garderie et du périscolaire,
8. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2015. Celui-ci est validé sans remarque.

2. Délibération pour la convention de création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols entre la CCPM et la commune,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, l'État n'assurera plus l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes possédant un POS ou un PLU. Il appartiendra soit aux Communautés de Communes soit aux Communes concernées d'assurer elles-mêmes ce service. Pour pallier ce désengagement de l'État, la Communauté de Communes du Pays de Mormal a créé un service instructeur. Celui-ci aura la charge d'instruire les dossiers pour l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire présente Monsieur Sébastien Delcroix qui aura en charge ce service. Celui-ci a longuement expliqué au conseil municipal le fonctionnement de ces nouvelles dispositions. Le débat a également porté sur l'avenir de notre P.L.U.

Au terme de cette discussion Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin que notre commune adhère à la convention proposée par la CCPM pour la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols.

Vote à l'unanimité : 13 voix pour.

La question de l'avenir de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), même si elle n'était pas directement à l'ordre du jour, a été l'objet d'un large débat puisque la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourrait être adoptée par l'ensemble des maires de la CCPM ce mercredi 24 juin 2015 (conformément au souhait de la loi ALUR).

Sébastien Delcroix précise que la commune de Jolimetz devrait avoir « Grenellisé » son PLU avant le 27 mars 2017. Il devrait être revu par un cabinet d'étude pour correspondre notamment aux nouvelles réglementations environnementales.

Si la CCPM adopte le principe d'un PLU Intercommunal (PLUi), celui-ci devra être approuvé avant le 31 décembre 2019.

Pour que le PLUi soit accepté à l'échelon intercommunal il suffira d'une majorité simple.

Charles Autreaux demande si les lois concernant les logements sociaux vont s'appliquer à l'ensemble des communes ?

Sébastien Delcroix répond que cela sera déterminé à un échelon encore supérieur par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) défini sur 151 communes composant l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Le SCOT est en cours d'élaboration depuis 2007 et doit mettre en place les lois concernant les zones de création d'entreprises, les logements sociaux...

Gérard Druelle demande quelles seront les incidences pour la commune de Jolimetz ?

Sébastien Delcroix répond que si la CCPM décide de faire un PLUi, elle paiera moins cher car le prix de l'étude sera établi pour l'ensemble des communes. De plus, il sera très difficile de « Grenelliser » le PLU communal à brève échéance. La durée moyenne de révision d'un PLU est de 3 ans. Dans le cas où ce nouveau PLU ne serait pas mis en place rapidement, la commune de Jolimetz pourrait passer en RNU (abandon du PLU actuel) durant le temps de la mise en place de ce nouveau PLU.

La révision du PLU à l'échelle communale est estimée à près de 40 000,00 €, 17 000€ à l'échelle intercommunale.

Noël Delleaux demande quelles sont les articulations entre le SCOT et le PLUi ?

Sébastien Delcroix répond que la vocation du SCOT n'est pas de s'occuper de chaque parcelle mais des orientations générales. Le SCOT peut aller très loin dans les prescriptions réglementaires.

Pour l'élaboration du PLUi (si celui-ci est voté par les maires) chaque commune pourra faire valoir ses spécificités en prenant en compte les objectifs de consommation d'espace, la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, les zones d'activités économiques (zones d'intérêts communautaires).

Il est à noter que le pays de Mormal est aujourd'hui le territoire le plus attractif au niveau de l'ensemble de l'Avesnois. Il est seul territoire à connaître un développement de sa population.

3. Délibération pour l'emprunt de l'acquisition de la salle Don Bosco,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'évêché de Cambrai a répondu favorablement à notre proposition d'achat de la salle Don Bosco au prix de 110 000,00 € au lieu de 130 000,00 € proposés par le Diocèse. La révision du prix a été demandée en raison des travaux à prévoir : fissures dans certains murs, appareil de chauffage défectueux... La salle continuerait à fonctionner sur des modalités identiques, la cantine pouvant s'y tenir puisque nous avons des plats rapportés et non des plats cuisinés sur place. Dans le cadre de cette vente, l'évêché de Cambrai demande que le chauffage de l'église soit pris dorénavant en charge par la commune (prévoir environ 500,00 euros par an). Monsieur le Maire propose que l'achat soit fait au moyen d'un emprunt d'une durée de 5 ans au taux de 1,18%. Le coût total du crédit s'élève à 4 281,22€

Vote à l'unanimité : 13 voix pour.

4. Approbation du lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées,

Plutôt que d'agrandir le cimetière, la commune a mandaté un bureau d'études... Dans un premier temps ils ont recensé 79 tombes (dont 15 concessions dites dangereuses) qui pourraient faire l'objet d'une reprise. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Vote à l'unanimité : 13 voix pour.

5. Délibération pour l'achat d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat du columbarium pour une gestion directe par la commune. Le coût de l'opération s'élèvera à 18 500,00 €. Cela permettra de répondre aux attentes de plusieurs familles. Un jardin du souvenir sera également mis en place pour un montant de 4 557.60 €

Vote à l'unanimité : 13 voix pour.

6. Informations sur l'état d'avancement de la démolition du bâtiment préfabriqué,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que trois entreprises ont remis leurs offres pour la démolition du bâtiment du préfabriqué. Les prix se sont échelonnés de 58 600,00 € à 35 315,00 €. L'entreprise Renard « moins-disant » aura la responsabilité de réaliser ce chantier prévu durant les vacances d'été.

7. Tarifs de la cantine scolaire, de la garderie et du périscolaire,

La société API qui assure les repas de la cantine scolaire augmente le prix de base qui passera de 2,87 € à 2,91 €. En 2015 nous n'avons pas répercuté cette augmentation.

Monsieur le Maire propose:

Le prix du ticket de cantine :	3,40 €. (+0,05€ / 2014)
Le coût de la garderie :	1,50 €. (= / 2014)
Le coût des activités périscolaires :	0,50 €. (= / 2014)

Vote à l'unanimité : 13 voix pour.

8. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire :

La commune a fait une demande pour bénéficier d'une personne sur la base d'un service civique d'une durée de 6 mois. La charge de la commune sera de 106 € par mois.

23 animateurs ont assuré les Nouvelles Activités Périscolaires tout au long de l'année. L'ensemble des bénévoles a l'intention de poursuivre son engagement.

Sandrine Jeronnez directrice de l'école demande qu'un service de garderie soit mis en place de 9H à 12H pour permettre une rentrée échelonnée.

Les enrobés chemin des Béguines concernant Potelle, Villereau et Jolimetz sont terminés. Des trous ont été également rebouchés rue du Moulin et rue du Rond Quesne. Il reste à réaliser l'empierrement des accotements après dérasement.

En raison de l'abandon de l'utilisation de désherbants, le pulvérisateur a été vendu pour une somme de 1500 € HT.

Une réunion sur le « transfert de compétences Droit des sols » se déroulera le 1er juillet à Avesnes-sur-Helpe. Il y assistera.

Jean-Marc Lefebvre :

remercie toute l'équipe pour l'organisation de la ducasse et souhaiterait plus d'implication de l'ensemble des associations.

Mireille Dupire :

souhaite également qu'il y'ait plus de partenariats entre les associations.

Charles Autreaux :

revient sur le « conseil d'école » : les parents d'élèves ont fait remarquer que les cailloux rouges de la salle Arthur André amènent beaucoup de poussière (difficile les jours de pluies).

Gérard Druelle :

se pose la question de la fréquentation des manèges.

souhaite que l'on ne mette plus la brocante de jolimetz en même temps que celle de Maroilles . la brocante de Jolimetz devrait être fixée au 4ème week-end du mois de juin, Maroilles étant fixé au 3ème dimanche de juin.

Mehdi Hamida :

revient sur la réussite de la course cycliste qui a attiré cette année plus de 300 coureurs,

remercie les employés pour le nettoyage des rues,

regrette la fréquentation faible du concert du samedi soir proposé dans le cadre de la ducasse même si la buvette a bien fonctionné

se félicite de la réussite du concert de l'harmonie dans l'église. Il n'était pas perturbé par le bruit des manèges, les bancs de la grande nef étaient bien remplis.

relance sur mise en place du panneau signalétique de la rue Mortreux.

Jean Marie Lalou :

le mur d'un riverain de la rue du Pavé menace de tomber, se pose la question de la sécurité des piétons et des véhicules en stationnement.

Edith Glasse :

une poignée pour la classe de l'étage est à réparer.

Noël Delleaux :

mettra en place un cahier de liaison où chacun pourra signaler les menus travaux pouvant être réalisés par les employés communaux.

Signale que cette année, les haies du village ont été entretenues par les propriétaires et ne posent pas actuellement de problèmes de sécurité.

fera repeindre par les agents communaux la cage d'escalier de la mairie.

l'échange des deux classes sera réalisé en concertation avec les enseignants la dernière semaine scolaire afin de faciliter l'accès à une élève à la rentrée prochaine.

les abords de la salle Don Bosco feront l'objet de travaux après son acquisition.

le panneau d'affichage a occasionné quelques problèmes de fonctionnement en raison d'un changement du système d'exploitation,

présente l'organisation du rallye dans le cadre des activités périscolaires,

L'Agenda d'accessibilité, programmé (AD'AP) doit être finalisé pour le 27 septembre 2015). L'étude de ce dossier est commencée.

Marcelle Ghaye :

revient sur le « conseil d'école » :

- Le problème de l'accès à l'école a été posé, la sécurité à l'arrivée des véhicules,

- La fermeture avec cadenas ou serrure de la barrière d'accès à la cour de l'école,

- Le problème du nombre de lits pour les « maternelles » à la prochaine rentrée.

a reçu une demande pour bénéficier d'une salle pour la pratique du « taichi ».

souhaite que l'on entame une réflexion sur l'installation de toilettes publiques.

Jacques Anthony Vienne :

se pose le problème des enfants de Jolimetz qui sont sur liste d'attente pour l'entrée à l'école et dont l'âge est proche de 3 ans.

propose un nouveau dispositif pour la mise en paiement des tickets de cantine.

souhaite que la réparation du chauffe-eau de la mairie et des salles de classe.

Bénédicte Dzikowski :

remercie les associations « volley », « harmonie », « étoile du bonheur », et le restaurant « le Mormal » pour leur participation active à l'animation de la ducasse.

Remercie tous les membres du conseil qui ont participé à l'organisation.

Souhaite proposer une réunion pour l'organisation du repas citoyen prévu le 14 juillet.

Fin de la séance à 24 heures.